AR Prefecture

017-211702410-20230705-D20230764-DE

Reçu le 06/07/2023



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de MONTGUYON - SEANCE DU 05 JUILLET 2023 - N° 2023/64

L'an deux mille vingt-trois, le 05 juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Montguyon s'est réuni en session 3ème session ordinaire à 20 heures 30, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire.

<u>Date de convocation</u>: 28 juin 2023 <u>Date affichage</u>: 06 juillet 2023

Nbre de Conseillers: 19 En exercice: 19 Présents: 15 Votants: 15 Pour: 15

Etaient présents :

Julien MOUCHEBOEUF, Olivier CHARRON, Ghislaine GUILLEMAIN, Ludovic GIRARD, Annie CHARRASSIER, Lionel NORMANDIN, Sophie BRODUT, Carine MOULY-MESAGLIO, Raymond NUVET, Simone ARAMET, Didier MOUCHEBOEUF, Marie BERNARD. Claude NEREAU. Gaëtan BUREAU et Christophe METREA

Etaient excusés: Charlotte DENIS-CUVILLIER, Claire RAMBEAU-LEGER et Marc LIONARD,

Etait absente : Nathalie CHATEFAU
Secrétaire de séance : Claude NEREAU

OBJET: Validation convention de partenariat culturel dans le cadre du festival lecture et petite enfance
Du département de la Charente-Maritime

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que dans le cadre des missions de la médiathèque départementale, l'animation du réseau des bibliothèques de la Charente-Maritime propose des actions culturelles qui participent au rayonnement des bibliothèques, à la valorisation du dynamisme de leur image et à la création du lien social en proposant des temps de rencontres et d'échanges.

Le Conseil départemental soucieux de réaliser ces animations en lien avec les acteurs culturels du territoire charentaismaritime, la Médiathèque départementale propose à l'ensemble des bibliothèques du réseau, un festival « lecture et petite enfance ».

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de valider la convention qui doit définir la nature, la durée et les modalités du partenariat entre les parties dans le cadre du festival « lecture et petite enfance » du département de la Charente-Maritime.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE :

- DE VALIDER le festival « lecture et petite enfance »
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention pour ce projet avec le Conseil départemental de la Charente-Maritime.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits Ont signé au Registre les membres présents

Pour copie conforme Le Maire,

Julien MOUCHEBOEUF